

SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

TABLE DES MATIÈRES

1. OUVERTURE.....	2890
2. ORDRE DU JOUR	2890
2023 12 197 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023	2890
3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX.....	2891
2023 12 198 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023, ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2023.....	2891
4. QUESTIONS ET SUIVI, S'IL Y A LIEU, RELATIVEMENT AU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023.....	2891
5. PRÉSENCES ET PÉRIODE DE QUESTIONS.	2891
6. LES RAPPORTS	2891
6.1. RAPPORT DU MAIRE.....	2891
6.2. RAPPORT DES COMITÉS.....	2892
6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL.....	2892
6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE.....	2892
7. ADMINISTRATION	2892
2023 12 199 7.1. AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES.....	2892
7.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 375-2023 POUR HARMONISER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP).....	2892
2023 12 200 7.3. BOURSE RECONNAISSANCE DES FINISSANTS 2022-2023.....	2892
2023 12 201 7.4. BOURSE POUR LES NOUVEAU-NÉS 2023.....	2893
2023 12 202 7.5. PRIME POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER AU CENTRE COMMUNAUTAIRE LES FINS DE SEMAINE.....	2893
2023 12 203 7.6. ADOPTION DES CONVENTIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX.....	2893
2023 12 204 7.7. AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE RÉALISATION <i>SOUS LES PAVÉS</i>	2894
2023 12 205 7.8. SOUTIEN À LA CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL ET À LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS.....	2895
8. URBANISME.....	2895
8.1. AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT 357-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 357-14 AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE.....	2895
9. VOIRIE MUNICIPALE	2895
2023 12 206 9.1. VENTE DU CAMION FORD F-350.....	2895
10. HYGIÈNE DU MILIEU	2896
2023 12 207 10.1. OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH -2024.....	2896
2023 12 208 10.2. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM.....	2896
11. SÉCURITÉ	2897
12. LOISIRS ET CULTURE	2897
2023 12 209 12.1. ACHAT D'UNE MARCHÉ POUR LE PROJET DE LA TOUR SUR LE MONT HEREFORD.....	2897
13. CORRESPONDANCE.....	2897
2023 12 210 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE.....	2897
14. TRÉSORERIE	2898
2023 12 211 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2023.....	2898
2023 12 212 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 DÉCEMBRE 2023	2898
2023 12 213 14.3. VIREMENT DES COMPTES DE CRÉDIT DANS DES FONDS AFFECTÉS.....	2899
15. VARIA ET PÉRIODE DE QUESTIONS.....	2899
2023 12 214 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE.....	2899

PROVINCE DE QUÉBEC

Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton, tenue à l'hôtel de ville, 1439 chemin Favreau, le 4 décembre 2023, à 19h00, présidé par Monsieur le Maire Bernard Marion, et à laquelle assistaient les conseillers.

Madame Nicole Isabelle
Monsieur Benjamin Cousineau
Madame Lyssa Paquette

Monsieur Yvon Desrosiers
Madame Line Gendron
Monsieur Éric Leclerc

Formant le quorum du Conseil municipal sous la présidence du maire.

Madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité, agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Il est ordonné par résolution comme suit :

1. Ouverture

Monsieur le maire souhaite la bienvenue.

2. Ordre du jour

2023 12 197 2.1 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR ET DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 DÉCEMBRE 2023

1. Ouverture

- 1.1. Moment de réflexion
- 1.2. Mot de bienvenue du maire
- 1.3. Présence des membres du conseil

2. Ordre du jour

- 2.1. Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2023

3. Procès-verbaux (la lecture sera faite à la demande d'un membre du conseil seulement)

- 3.1. Adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 novembre 2023, et de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023

4. Suivi des affaires découlant du point 3

- 4.1. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la dernière session régulière

5. Présence et période de questions

- 5.1. Présence et période de questions

6. Rapports

- 6.1. Rapport du maire
- 6.2. Rapport des comités
- 6.3. Rapport de l'inspecteur municipal
- 6.4. Rapport de la direction générale

7. Administration

- 7.1. Autorisation de destruction des archives
- 7.2. Adoption du règlement 375-2023 pour harmoniser la sécurité publique et la protection des personnes et des propriétés (RHSPPPP)
- 7.3. Bourse reconnaissance des finissants 2022-2023
- 7.4. Bourse pour les nouveau-nés
- 7.5. Prime pour entretien ménager concernant les fins de semaine
- 7.6. Adoption des contrats de travail des employés municipaux
- 7.7. Autorisation de signer l'entente de réalisation d'un site Sous les pavés
- 7.8. Soutien à la campagne des paniers de Noël et à la Guignolée des médias

8. Urbanisme

- 8.1. Avis de motion : Projet de règlement 357-2023 modifiant le règlement sur les permis et certificats numéro 357-14 afin de modifier les documents requis pour une demande de permis d'installation septique

9. Voirie

- 9.1. Achat d'un camion - discussion

10. Hygiène du milieu

- 10.1. Offre de service d'Aquatech
10.2. Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

11. Sécurité

- Rien à notifier

12. Loisirs et Culture

- 12.1. Achat d'une marche pour le projet de la tour sur le mont Hereford

13. Correspondance

- 13.1 Adoption de la correspondance

14. Trésorerie

- 14.1 Ratifier les comptes payés du mois de novembre 2023
14.2 Adoption des comptes à payer au 4 décembre 2023
14.3 Virement des comptes de crédits dans des fonds affectés

15. Varia et période de questions

16. Levée de l'assemblée ordinaire

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire du 4 décembre 2023 soit adopté tel que proposé en laissant le point varia ouvert.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

2023 12 198 3.1 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 6 NOVEMBRE 2023, ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 NOVEMBRE 2023

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 6 novembre 2023 et de la séance extraordinaire du 27 novembre 2023 soient adoptés tel que rédigés.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

4. Questions et suivi, s'il y a lieu, relativement au procès-verbal de la séance ordinaire du 6 novembre 2023

La direction générale dépose son rapport sur le suivi du procès-verbal de la dernière séance.

5. Présences et période de questions.

Trois personnes sont présentes lors de la période de questions.

6. Les rapports

6.1. RAPPORT DU MAIRE

Monsieur le maire Bernard Marion a participé à plusieurs rencontres et/ou réunions à la MRC de Coaticook et à la municipalité.

6.2. RAPPORT DES COMITÉS

Madame la conseillère Nicole Isabelle a participé à deux rencontres ;
Monsieur le conseiller Benjamin Cousineau a participé à deux rencontres ;
Madame la conseillère Lyssa Paquette a participé à 3 rencontres ;
Monsieur le conseiller Yvon Desrosiers a participé à une rencontre ;
Madame la conseillère Line Gendron a participé à 2 rencontres ;
Monsieur le conseiller Éric Leclerc a participé à 4 rencontres.

6.3. RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

L'inspecteur fait son rapport aux membres du conseil.

6.4 RAPPORT DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le rapport et suivi de la direction générale sont déposés.

7. Administration

2023 12 199 7.1. AUTORISATION DE DESTRUCTION DES ARCHIVES

CONSIDÉRANT l'archivage annuel des documents de la municipalité effectué par monsieur Michel Hamel archiviste ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la destruction des documents dont la liste apparaît dans le document « Autorisation de destruction » daté du 9 novembre 2023, préparé par monsieur Michel Hamel, archiviste ;

QUE cette liste soit classée sous la cote B30 – A1.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

7.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT 375-2023 POUR HARMONISER LA SÉCURITÉ PUBLIQUE ET LA PROTECTION DES PERSONNES ET DES PROPRIÉTÉS (RHSPPPP)

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

2023 12 200 7.3. BOURSE RECONNAISSANCE DES FINISSANTS 2022-2023

CONSIDÉRANT que la persévérance scolaire doit être soutenue et encouragée localement ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité octroie une bourse de 125 \$ à chaque étudiant résidant sur son territoire ayant obtenu son diplôme d'études secondaires ;

CONSIDÉRANT que les étudiants doivent faire parvenir leur relevé de notes ou copie de leur diplôme pour être éligible à recevoir cette bourse ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une bourse de 125 \$ soit octroyé aux 2 étudiants inscrits pour l'année 2023 ;

D'ajouter à cette bourse, toute contribution provenant des partenaires ;

DE remettre la subvention aux étudiants méritants en les convoquant au bureau municipal afin de leur remettre leur chèque et de prendre une photo ;

QUE la direction générale soit autorisée à émettre les chèques.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 12 201 7.4. BOURSE POUR LES NOUVEAU-NÉS 2023

CONSIDÉRANT que la politique familiale de la Municipalité prévoit une subvention de 125 \$ ainsi que la livraison d'un arbre fruitier au printemps pour chaque nouveau-né sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité compte onze nouveau-nés en 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QU'une bourse de 125 \$ soit remise aux parents des 11 nouveau-nés de l'année 2023 de la municipalité de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

D'ajouter à cette subvention, la livraison d'un arbre fruitier au printemps 2024 ;

QUE les chèques soient envoyés par la poste ;

QUE la direction générale soit autorisée à émettre les chèques.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Monsieur Bernard Marion, maire, étant visé par la résolution qui suit, se retire de ce point à l'ordre du jour, et ce en vertu du Règlement du code d'éthique et de déontologie des élus.

2023 12 202 7.5. PRIME POUR L'ENTRETIEN MÉNAGER AU CENTRE COMMUNAUTAIRE LES FINS DE SEMAINE

CONSIDÉRANT que le Centre communautaire est utilisé comme gymnase par l'école de Sainte-Edwidge ;

CONSIDÉRANT que lorsqu'il y a des locations la fin de semaine et que l'école a un cours d'éducation physique le lundi, l'entretien ménager ne peut se faire le lundi suivant la location ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYER par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la personne chargée de l'entretien ménager reçoive une prime de dédommagement pour le travail effectué la fin de semaine ;

QUE cette prime soit d'un montant de 50 \$, lorsque l'obligation de faire l'entretien ménager la fin de semaine doit être appliquée.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Monsieur le maire, Bernard Marion revient à la table du conseil.

2023 12 203 7.6. ADOPTION DES CONVENTIONS DE TRAVAIL DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

CONSIDÉRANT que les employés municipaux débiteront de nouvelles conventions de travail le 1^{er} janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que les mêmes termes que ceux de 2023 s'appliquent excepté le taux horaire des employés ;

CONSIDÉRANT qu'il a été discuté d'adopter une résolution pour accorder le taux horaire des employés suivant l'indice des prix à la consommation du Québec ;

CONSIDÉRANT que selon les conventions de 2023, un minimum de 3 % est accordé jusqu'à un maximum de 6 % d'augmentation et que l'IPC de septembre ne dépasse pas le pourcentage maximal de 6 % soit 4.8 % ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accorder une augmentation du taux horaire de 4.8 % aux employés municipaux pour l'année 2024.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 12 204 7.7. AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE DE RÉALISATION *SOUS LES PAVÉS*

CONSIDÉRANT que *Sous les pavés* est un projet du Centre d'écologie urbaine de Montréal, soutenu financièrement dans le cadre d'Action-Climat Québec, un programme du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques découlant du Plan d'action 2013-2020 sur les changements climatiques et par le Groupe Banque TD ;

CONSIDÉRANT que *Sous les pavés* est un projet qui vise à déminéraliser à la main et à l'intérieur d'un processus de planification participative dix-huit sites situés sur l'espace public prioritairement dans au moins neuf régions du Québec d'ici février 2024 ;

CONSIDÉRANT que *Sous les pavés* mobilise les communautés et les citoyens dans des pratiques inspirantes d'adaptation aux changements climatiques afin de remplacer des surfaces imperméables par des surfaces perméables à l'aide de végétaux ;

CONSIDÉRANT que Le Centre d'écologie urbaine de Montréal travaille avec des organisations locales pour la réalisation des sites *Sous les pavés* ;

CONSIDÉRANT que ces sites sont bien visibles pour y organiser des corvées de dépavage et de plantation au cours desquelles des bénévoles viennent « libérer le sol » à l'aide d'outils manuels et plantent des plantes indigènes, des arbustes et des arbres qui permettront de gérer les eaux de ruissellement ;

CONSIDÉRANT qu'en attirant l'attention des médias et des décideurs, les événements de dépavage et de plantation permettent une sensibilisation aux problèmes liés au cycle de l'eau en ville et à l'impact des changements climatiques sur la gestion des eaux de ruissellement. Tout en contribuant à réduire les espaces minéralisés ;

CONSIDÉRANT que le projet favorise la sensibilisation des décideurs aux défis de la gestion des eaux pluviales posés par les surfaces perméables, tout en favorisant la réappropriation des espaces publics par la communauté.

CONSIDÉRANT qu'il permet la mobilisation du pouvoir des citoyens d'agir sur les changements climatiques par la planification urbaine participative ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité sera partenaire dans ce projet avec la MRC de Coaticook, le Centre de service scolaire des Hauts-Cantons, le Conseil régional de l'environnement de l'Estrie ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la directrice générale à signer l'entente de réalisation d'un site *Sous les pavés* au nom de la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton ;

DE faire parvenir la présente résolution ainsi que l'entente signée à madame Gloria Grenier-Mailhot, du Conseil régional de l'environnement de l'Estrie.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 12 205 7.8. SOUTIEN À LA CAMPAGNE DES PANIERS DE NOËL ET À LA GUIGNOLÉE DES MÉDIAS

CONSIDÉRANT que la 16^e édition de la Campagne des Paniers de Noël a lieu du 13 novembre au 22 décembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que l'argent amassé lors de cette campagne sert à financer les paniers de Noël et autres dépannages alimentaires réalisés par le Centre d'action Bénévole (CAB) de la MRC de Coaticook ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton contribue pour un montant de 325 \$ à la Campagne des Paniers de Noël et à la Grande Guignolée des Médias 2023 ;

QUE la direction générale soit autorisée à émettre le chèque.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

8. Urbanisme

8.1. AVIS DE MOTION : PROJET DE RÈGLEMENT 357-2023 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 357-14 AFIN DE MODIFIER LES DOCUMENTS REQUIS POUR UNE DEMANDE DE PERMIS D'INSTALLATION SEPTIQUE

Point annulé.

9. Voirie municipale

2023 12 206 9.1. VENTE DU CAMION FORD F-350

CONSIDÉRANT que la Municipalité désire faire l'achat d'un nouveau camion pour les besoins de la municipalité ;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur après s'être informé et être allé chez deux concessionnaires pour l'évaluation du Ford F-350 appartenant à la Municipalité ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité a reçu une offre d'achat du concessionnaire Maurais Automobiles Ltée au montant de 6 500 \$;

CONSIDÉRANT que cet achat n'oblige pas la Municipalité à faire l'achat d'un nouveau camion chez ce concessionnaire ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Éric Leclerc ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE vendre le Ford F-350 tel que vu par le concessionnaire Maurais Automobiles Ltée, et ce sans garanti légal ;

QUE l'acheteur ait été avisé que le véhicule nécessitait certaines réparations ;

QUE le conseil municipal autorise à directrice générale à procéder à la vente et à signer les documents inhérents à cette vente.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

10. Hygiène du milieu

2023 12 207 10.1. OFFRE DE SERVICE D'AQUATECH -2024

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton n'a pas d'opérateur formé pour opérer ses systèmes de suivi des installations de captage et de distribution de l'eau potable, de même que ses 2 stations de pompage d'eaux usées et de la station de traitement des eaux usées ;

CONSIDÉRANT que les services professionnels pour l'exploitation de l'ensemble des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées sont inférieurs à 25 000 \$ pour un an ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de service no 20231297 de la firme Aquatech incluant l'option d'analyse pour un montant de 18 444 \$ plus les taxes applicables, tel que proposé, mais **en excluant l'astreinte de garde** ; pour une facturation établie sur une base mensuelle, soit 12 versements égaux de 1 537 \$/ mois.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 12 208 10.2. ENTENTE RELATIVE À LA FOURNITURE DU PERSONNEL TECHNIQUE DE LA FQM

ATTENDU QUE la FQM a mis en place un service d'ingénierie et infrastructures pour accompagner et conseiller les municipalités qui souhaitent retenir ce service;

ATTENDU QUE la Municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM ;

ATTENDU QU'il y a lieu de conclure une entente avec la FQM à cet effet, dont les modalités sont applicables pour l'ensemble des municipalités désirant utiliser ceux-ci ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
IL EST RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution ;

QUE le conseil autorise que la Municipalité utilise les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM afin d'effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, qu'à cette fin, que la Municipalité conclue une entente avec la FQM ;

QUE monsieur Bernard Marion maire, et madame Brigitte Desruisseaux directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer, l'entente visant la fourniture de services techniques par la FQM applicable pour l'ensemble des municipalités ;

QUE madame Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière, soit autorisé (e) à effectuer toute formalité découlant de cette entente.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

11. Sécurité

Rien à notifier.

12. Loisirs et culture

2023 12 209 12.1. ACHAT D'UNE MARCHÉ POUR LE PROJET DE LA TOUR SUR LE MONT HEREFORD

CONSIDÉRANT que Forêt Hereford fête ses 10 ans de réalisations ;

CONSIDÉRANT que Forêt Hereford souhaite répondre à la demande de ses membres, des citoyens de la MRC de Coaticook et de leurs visiteurs en construisant une tour de 80 marches au sommet du Mont Hereford ;

CONSIDÉRANT que ce projet sera accessible gratuitement, et qu'ils ont besoins de financement pour compléter le montage financier ;

CONSIDÉRANT que Forêt Hereford offre de faire l'achat d'une marche au coût de 500 \$ et que le nom du donateur sera inscrit sur une plaque apposée à la marche ;

CONSIDÉRANT que la Municipalité du Canton de Sainte-Edwidge-de-Clifton souhaite soutenir ce projet unique ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

DE faire l'achat d'une marche au montant de 500 \$;

QUE le nom de la municipalité y soit apposé comme présenté ;

D'autoriser la greffière-trésorière à émettre le chèque.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

13. Correspondance

2023 12 210 13.1. ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Lyssa Paquette ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

QUE la liste de la correspondance à ce jour soit déposée en regard du conseil et versée aux archives suivant l'identification prévue au calendrier de conservation.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

14. Trésorerie

2023 12 211 14.1. RATIFIER LES COMPTES DU MOIS DE NOVEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des salaires et le rapport de trésorerie pour le mois se terminant le 30 novembre 2023 ;

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose le rapport de la trésorerie, les chèques, les prélèvements et les dépôts directs payés après la séance du 6 novembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par monsieur le conseiller Benjamin Cousineau ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution ;

DE ratifier le paiement des salaires des employés et des membres du conseil pour le mois de décembre du chèque/dépôt 502381 au 502406 d'un montant de 12 560.52 \$;

DE ratifier le paiement des comptes payés après le 6 novembre 2023 d'un montant de 6 476.98 \$;

- Payé par chèque numéro 6067 à 6074 au montant 3 754.20 \$;
- Payé par prélèvement numéro 14743 à 14749 au montant de 849.33 \$
- Payé par dépôt direct numéro 1353 et 1354 au montant de 1 873.45 \$.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 12 212 14.2. ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 4 DÉCEMBRE 2023

CONSIDÉRANT que la direction générale dépose la liste des comptes à payer au 4 décembre 2023 ;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Nicole Isabelle ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents.

51 422.75 \$ d'en autoriser leur paiement conformément aux autorisations des dépenses, et en conséquence une telle approbation vaut pour chacune des activités de fonctionnement et des activités d'investissement ;

- comptes à payer par chèque 6075 à 6091 pour un montant de 34 779.40 \$
- comptes à payer par prélèvement 14750 pour un montant de 97.73 \$
- comptes à payer par dépôt direct 1355 à 1366 pour un montant 16 525.62 \$

Je, Brigitte Desruisseaux, directrice générale et greffière-trésorière certifie par la présente qu'il y a des crédits suffisants aux activités de fonctionnement et des activités d'investissement du budget, pour faire le paiement des comptes et déboursés d'un montant de 51 422.75 \$ au 4 décembre 2023.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

2023 12 213 14.3. VIREMENT DES COMPTES DE CRÉDIT DANS DES FONDS AFFECTÉS

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
APPUYÉ par madame la conseillère Line Gendron ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser la direction générale à effectuer les virements de compte de crédits des comptes de grand livre suivants dans les comptes de surplus affectés :

DE : 02 32000 724 - Prévision achat camion	4 000 \$	
À : 59 15902 000 - Fonds réserve – Prévision camion		4 000 \$
DE : 02 22000 724 - Prévision camion incendie	3 000 \$	
À : 59 11300 000 – Surplus affecté – Incendie		3 000 \$
DE : 02 41500 521 – Réfection réseau égout	2 500 \$	
À : 59 15901 000 – Réserve pour boue		2 500 \$

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

15. Varia et période de questions

Rien à signaler

2023 12 214 16.1. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

L'ordre du jour étant épuisé ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yvon Desrosiers ;
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents ;

DE procéder à la levée de la séance, il est 21h14.

VOTE POUR : 6 CONTRE : 0 ADOPTÉ

Bernard Marion, maire
Je, Bernard Marion, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Brigitte Desruisseaux
Directrice générale et greffière-trésorière